



Département de la Mayenne
Arrondissement de Laval
Commune de BEAULIEU-SUR-LOUDON

N°2022-045

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 3 mai 2022

L'an deux mil vingt-deux le mardi 3 mai à 20h30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Anthony ROULLIER, Maire.

Date de convocation : 28/04/2022

Date d'affichage 28/04/2022

Nombre de conseillers : 12

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 12

Procurations : 1

Etaient présents : Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Pascal LIVENAIS, Madame Alexandra FOUCAULT (arrivée à 21h35), Madame Béatrice GUEGAN, Madame Florence CHASSÉ, Monsieur Bernard THIREAU, Monsieur Nicolas GAZENGEL, Madame Véronique BOISARD, Madame Anaïs LAUTRU, Monsieur David LECARPENTIER (arrivé à 20h57).

Était absent excusé : Monsieur Julien MOREAU a donné son pouvoir à Madame Véronique BOISARD.

Formant la majorité des membres en exercice, Anaïs LAUTRU a été élue secrétaire de séance.

TARIFS PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

Présentation de la décision

Tarifs accueil extrascolaire :

	Enfants Commune Beaulieu/Oudon Quotient<1000 €	Enfants Commune Beaulieu/Oudon Quotient >1000 €	Enfants hors Commune de Beaulieu/Oudon Quotient<1000 €	Enfants hors Commune de Beaulieu/Oudon Quotient>1000 €
Journée vacances ou mercredi	5 €	6 €	6 €	7 €
Demi-journée vacances ou mercredi	2.50 €	3.50 €	3 €	4 €
Repas midi	4.10 €	4.25 €	4.10 €	4.25 €
Goûters	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Garderie matin	0.50 €	0.90 €	0.60 €	1 €
Garderie soir	0.60 €	1 €	0.70 €	1.10 €
Dépassement par ¼	5 €	5 €	5 €	5 €
Participation sortie	5 €	5 €	6 €	6 €

Tarifs périscolaires :

	Quotient < 1000 €	Quotient > 1000 €
Garderie matin	1 €	1.10 €
Garderie soir	1.10 €	1.20 €
Repas midi	4.10 €	4.25 €
Goûters	Gratuit	Gratuit
Dépassement par ¼ d'heure	5 €	5 €

Les enfants habitants hors Commune scolarisés à Beaulieu-sur-Oudon paieront le tarif Commune.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de valider ces nouveaux tarifs applicables au 1^{er} septembre prochain.

Délibération adoptée après vote à main levée, par :

Pour : 12 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Pour copie conforme,
A BEAULIEU-SUR-LOUDON, le 11 mai 2022
Le Maire, Anthony ROULLIER

